

CONTRAT DE FUSION D'UNE SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF AVEC UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

I. Parties

Société en nom collectif Boulangerie Dupont, Genève

Associés

- Jean Dupont
- Françoise Durand-Dupont

Société en commandite Alimentation Durand, Genève

Associés indéfiniment responsables

- Kevin Durand, neveu de Françoise Durand-Dupont
- Jennifer Martin-Durand, épouse de Kevin Durand

Commanditaires

- Paul Durand, père de Kevin Durand
- Anita Meier-Martin, mère de Jennifer Martin-Durand

Ci-après dénommées ensembles « les parties »

II. Type et but de la fusion

1. Les parties au contrat décident de procéder à une fusion par combinaison des deux sociétés, en date du 1^{er} janvier 2018.
2. La fusion a pour but de régler la succession à la tête de la Boulangerie Dupont, Genève. Celle-ci sera dorénavant dirigée par le neveu de Françoise Durand-Dupont, Kevin Durand, et son épouse, Françoise Martin-Durand.
3. Les deux entreprises fusionnent en une société en commandite sous le nom Alimentation et boulangerie Durand. Son siège est à Genève. Les deux entreprises continueront à être exploitées comme précédemment, en qualité de filiales.
4. Les nouveaux associés indéfiniment responsables de la nouvelle société sont:
 - Kevin Durand, avec un apport de CHF...
 - Jennifer Martin-Durand, avec un apport de CHF...
5. Les commanditaires sont:
 - Paul Durand, avec un montant de commandite de CHF...